

EPFIG

# L'ancien compteur d'un anti-Linky rebranché

Un habitant d'Epfig avait signalé à Enedis son refus d'un compteur électrique Linky, s'appuyant sur une motion du conseil municipal suspendant leur déploiement. Il a réussi à faire rebrancher son compteur historique.

**D**enis Werwer avait bien été contacté la semaine dernière par un employé de OK Service, sous-traitant d'Enedis, « venu m'avertir qu'ils allaient venir remplacer mon compteur électrique par un compteur Linky ». Il lui avait expliqué son refus. « Il a bien pris note et fera remonter les infos », m'avait-il dit.

« Normalement, une fois qu'on a commencé, on ne revient pas dessus »

Sauf que mercredi, a priori après avoir sonné et ne pas avoir reçu de réponse, un technicien d'OK Service a entrepris le changement de compteur, celui-ci se trouvant dans un coffret accessible depuis la rue. Constatant une coupure de courant, Denis Werwer est sorti et a demandé au technicien qu'il rebranche les fils qu'il venait de débrancher. « Il me répond courtoisement qu'il n'était pas habilité à le faire, n'ayant pas le tournevis dynamométrique adéquat, que seul



« C'est un cas extrême », estime l'adjoint au directeur territorial d'Enedis en Alsace. PHOTO DNA

un agent d'Enedis était en mesure de réaliser cette opération. » Ce qui s'est avéré exact. Il lui a fallu multiplier les coups de téléphone pour qu'un agent d'Enedis vienne rebrancher son ancien compteur, et rétablisse le courant, deux heures plus tard.

Si Enedis ne parvient à poser que 80 % de compteurs Linky en moyenne en raison des refus, « normalement, une fois qu'on a commencé, on ne revient pas dessus, mais c'est difficile avec des

gens comme ça, explique Philippe Geoffroy, adjoint au directeur territorial d'Enedis en Alsace. C'est vraiment un cas extrême. On le changera le jour où il le demandera parce qu'il y aura une panne ou qu'il aura besoin d'un nouveau service. »

Interrogé sur la pertinence de s'aventurer à changer le compteur d'un anti-Linky, de plus dans une commune qui a demandé la suspension du déploiement, il précise que « le compteur n'appartient pas

au client. On doit y avoir accès à tout moment et la loi nous oblige à les changer. » L'opération était ici facilitée du fait que le compteur n'était pas à l'intérieur de la propriété.

## Enedis attaque au tribunal administratif

Sur la motion du conseil municipal demandant la suspension du déploiement des Linky à Epfig, il indique que « c'est une simple demande de la mairie, cela n'a pas été interprété comme une décision par la sous-préfecture, à l'inverse d'une délibération. Les élus demandaient des compléments d'informations, qu'on a fournis depuis. »

Le point sera remis à l'ordre du jour du conseil municipal le 6 décembre. En attendant, Enedis a quand même attaqué au tribunal administratif, « un processus national qu'on nous demande de suivre, de manière préventive, une motion étant souvent un premier pas vers une délibération ».

Et le déploiement se poursuit selon le calendrier établi, « difficile à modifier parce qu'il faut à chaque fois prévenir les maires et les clients », argumente Philippe Geoffroy. ■

Guillaume MULLER